

# Section ALPINISME ET RANDONNEE 2022





La vocation de la section ALPINISME ET RANDONNÉE est de favoriser la pratique et la découverte associative des activités montagnardes et pédestres, et d'offrir aux adhérents la possibilité de découvrir la montagne, qu'il s'agisse de la moyenne ou de la haute montagne, de la campagne et des chemins côtiers, etc.

## QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les personnels de l'Etablissement de Vélizy-Villacoublay de la Société Thales Avionics en activité, en préretraite ou MAD ou en retraite, ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants fiscalement à charge) tel que défini par le Comité d'établissement.

De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés par le représentant du Comité d'Entreprise pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section et soumises à l'approbation du Bureau de l'Association ou directement approuvées par le bureau de l'AS. Au cas par cas, le Bureau AS établira les conditions financières applicables pour chaque activité à ces membres adhérents extérieurs.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section

Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné en Assemblée Générale à la majorité des voix à toute personne physique ou morale qui rend ou qui a rendu des services signalés à l'association. Ce titre peut éventuellement conférer à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenus de payer de cotisation annuelle

## FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

### 1. Adhésions et inscriptions aux activités

Adhésions AS/section :

Les adhésions s'effectuent sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>

Formulaire (un par adhérent), [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

Et trésorière : [chriszel78@orange.fr](mailto:chriszel78@orange.fr) , président : [michelaunepal@hotmail.fr](mailto:michelaunepal@hotmail.fr)

**Elles ne sont prises en compte que lorsque les pièces ci-dessous sont fournies :**

⇒ Le formulaire d'adhésion à la section dûment rempli (un par adhérent)

(Sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/> ) et bien reçu.

⇒ Le règlement de la cotisation section.

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

Inscriptions aux activités :

Les inscriptions aux activités s'effectuent par courriel et dans le respect des délais énoncés sur la fiche correspondante :

⇒ Aux membres du bureau de la section

⇒ À l'organisateur de l'activité

⇒ À l'AS : [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

Les inscriptions des membres extérieurs aux activités sont prises en liste d'attente pendant la période d'ouverture des inscriptions et ne deviennent effectives qu'à la clôture de cette période dans la mesure des places disponibles. \*

## Païement des activités :

Pour les règlements, merci de préférer le virement bancaire :

Compte **CREDIT MUTUEL de la section** : IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072

BIC : CMCIFR2A

Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, **indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité »**

**Et faire une info par mail à la Trésorière de la section [chriszel@orange.fr](mailto:chriszel@orange.fr)**

### \* Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés au bureau de l'AS sur [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

(Remplir le formulaire disponible sur le site de l'AS :

[http://asthalesidf.net/AS/infos\\_as/desistement\\_a\\_une\\_activite.doc](http://asthalesidf.net/AS/infos_as/desistement_a_une_activite.doc)).

Et bien entendu à l'organisateur de l'activité et au bureau de la section.

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement la part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

Attention : les assurances des cartes de paiement ne couvrent pas forcément les cas de désistement à des activités associatives.

### 2. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

- (1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
- (2) Les actifs sont prioritaires par rapport aux retraités
- (3) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
  - (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
  - (b) Activités courtes (ex : week-end, les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
- (4) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
- (5) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
- (6) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

Les inscriptions des membres extérieurs aux activités sont prises en liste d'attente pendant la période d'ouverture des inscriptions et ne deviennent effectives qu'à la clôture de cette période dans la mesure des places disponibles.

### 3. Le certificat médical

Le certificat médical de non-contre-indication n'est pas systématiquement demandé.

### 4. La licence

La Section Alpinisme et Randonnée n'est affiliée à aucune fédération

### 5. Les assurances

Nous ne proposons pas d'activité dangereuse mais il n'y a pas d'activité humaine sans risque.

**Chacun est responsable de sa propre sécurité. Il appartient à chaque participant de se renseigner auprès de l'encadrant des difficultés propres à l'activité : longueur des étapes, dénivelé, passage étroit, enneigé, pierrier, portage, utilisation de matériel spécifique (crampon, corde, etc.) et de prendre la décision de participer à cette activité en fonction de ses capacités et de son expérience.**

**L'encadrant s'engage à lui fournir tous les renseignements utiles à sa prise de décision. Si l'encadrant juge que le participant n'a pas la condition ou les capacités requises pour l'activité, il doit le lui dire et, le cas échéant, refuser sa participation si celle-ci est de nature à mettre en danger les autres participants. Dans ce cadre, le participant ne pourra se retourner contre l'encadrant en cas de problème.**

Nous vous recommandons de souscrire une assurance complémentaire individuelle pour les dommages que vous pourriez vous occasionner. Dans le cas où vous souhaitez ne pas prendre d'assurance complémentaire individuelle pour la pratique sportive, veuillez le préciser sur le formulaire d'adhésion.

## 6. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face au vol, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

## DESCRIPTION DE LA SECTION

### 1. Son fonctionnement

La section organise différentes activités : randonnée pédestre, randonnée moyenne montagne. Les sorties de la section sont organisées à la fois pour les débutants qui ignorent ce milieu merveilleux et pour les habitués à qui nous faisons découvrir de nouveaux sites.

Compte tenu de la spécificité des activités de la section et des risques que celles-ci peuvent générer, les sorties moyenne montagne et randonnées raquettes à neige sont assurées par un accompagnateur montagne breveté.

### 2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Voir au Secrétariat de la section

### 3. Composition du bureau

Président	Michel BOISSIER	07 68 91 88 03	michelaunepal@hotmail.fr
Trésorier	Christiane ZELISZEWSKI	06 80 89 81 58	chriszel78@orange.fr
Secrétaire	Denise CARASSINI	06 20 74 23 69	dcarassini2@gmail.com

Représentante au Comité Directeur : Patricia WEIS 06 86 35 61 68 weis.patricia@orange.fr

**NB : Tout adhérent prêt à seconder l'équipe pour l'organisation des activités est le bienvenu et doit se faire connaître au Bureau**

### 4. Programme des activités 2022

*Attention : face aux risques liés à la pandémie de Covid-19, il pourra être demandé un supplément pour chambre individuelle si celle-ci est nécessaire.*

<u>Type d'activité</u>	<u>Lieu</u>	<u>Responsable</u>	<u>Date 2022</u>	<u>Nb Places</u>	<u>Dates d'inscription</u>
Randonnée raquettes	Isère (Allevard)	Michel BOISSIER	23 au 30 Janvier	12	01 au 15/12 2021
Randonnée	Corse (Venaco)	Michel BOISSIER	5 au 13 juin	12	10 au 20/12 2021
Randonnée	Vendée (Chantonnay)	Michel BOISSIER	26 au 29 mai	18	8 au 22/02/2022
Randonnée	Périgord	Philippe REBIERE	13 au 17 octobre	30	8 au 21/02/2022

**RANDONNEE RAQUETTES A NEIGE**  
**LES ALPAGES DE BELLEDONNE**  
**du dimanche 23 au dimanche 30 janvier 2022**

**Inscription du 1er au 15 décembre 2021 :**



Sur les bases de la fiche d'Espace évacion transmise avec cette brochure.

**HEBERGEMENT** : Hôtel Panoramic (04 76 45 06 06) à Allevard les bains (entre Grenoble et Chambéry à 40km au nord-est de Grenoble)

**DUREE** : 7 nuitées (6 jours d'activité)

**NOMBRE DE PLACES** : 12 personnes.

**ENCADREMENT** : Accompagnateurs en montagne.

**NIVEAUX** : Etapes de 4 à 5 heures de marche sans difficulté technique.  
*Toutefois, une bonne condition physique est nécessaire.*

**TRANSPORT** : Le transport n'est pas compris. Possibilité de covoiturage.

**RENDEZ-VOUS** : Sur place le dimanche à 19h ou Gare de Pontcharra sur Breda dimanche vers 18h30 (TER depuis Grenoble). Si deuxième solution : supplément de 18€ (non subventionné) à indiquer à l'inscription.

**PROGRAMME** : voir fichier joint à la diffusion de cette brochure.

- Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre accompagnateur pour s'adapter aux conditions météorologiques et nivologiques –

### **POINTS FORTS** :

- Des randonnées accessibles face à la « haute montagne ».
- Découverte du massif secret de la chaîne de Belledonne.

**LES PRIX** : (donnés en chambre « confort ») (+ 18€ / pers. Si transport de Pontcharra à Allevard A/R)

	<b>Si 8</b>	<b>Si 10</b>
➤ <b>Prix de revient</b> : tarif extérieur ou autres CSE (chambre double)	890 €	855 €
➤ <b>Prix retraité TAV Vélizy et Meudon <u>par pers.</u> (couple)</b> :	710 €	685 €
➤ <b>Prix retraité TAV Vélizy et Meudon <u>par pers.</u> individuel</b> :	900 € / 755€ *	880 € / 736 € *
➤ <b>Prix organisateur (chambre double)</b> :	620 €	600 €

\* = si chambre « standard »

#### ➤ **Le prix comprend** :

L'hébergement en pension complète du dimanche soir au dimanche matin (pique-nique les midis), l'encadrement, la location des raquettes et bâtons, les transferts sur place, l'assurance en cas d'annulation.

#### ➤ **Le prix ne comprend pas** :

Les boissons, les dépenses à caractère personnel.

#### ➤ **Règlement** :

- **Attention** : bien vous assurer que vous êtes **adhérent à la section AL pour 2022** avant de vous inscrire à l'activité. <http://asthalesidf.net/inscriptions>

- **Compte tenu des délais réduits entre inscription et activité ainsi que l'absence de fond de roulement il sera demandé l'intégralité de la somme correspondant à 10 personnes lors de l'inscription.**

Le complément éventuel lié à une participation inférieure à 10 personnes sera à verser avant le 31 décembre.

- **Virement(s) bancaire(s) uniquement** sur le compte CREDIT MUTUEL de la section :

IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072

BIC = CMCIFR2A

#### Merci :

- D'indiquer l'objet du virement exemple : « adhésion + nom de l'activité »
- De faire une info à
  - [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)
  - La trésorière de la section Christiane ZELISZEWSKI [chriszel@sfr.fr](mailto:chriszel@sfr.fr)
  - Et à l'organisateur de la sortie.

Contact : Michel Boissier Tél : 02 51 27 80 89

[michelaunepal@hotmail.fr](mailto:michelaunepal@hotmail.fr)

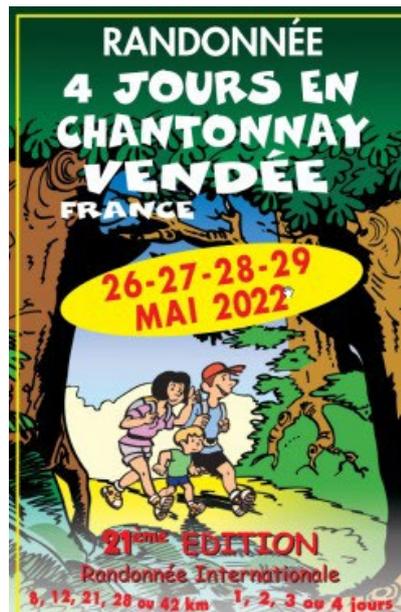


## Randonnée « Les 4 jours de Chantonnay » Jeudi 26, Vendredi 27, Samedi 28 et dimanche 29 mai 2022

Départ mercredi 25 mai 13h

Retour lundi 30 mai 13h

Inscriptions du 08/02/2022 au 22/2/2022 (à 22h22'22" !!)



Cet évènement est l'occasion de randonner à votre rythme, dans la convivialité et le respect de la nature, le tout sans compétition.

Les 4 Jours en Chantonnay, c'est aussi :

- L'occasion de marcher de 1 à 4 jours.
- Chaque jour un itinéraire différent et le choix entre plusieurs distances :  
→ 8, 12, 21, 28 et 42 km (Ces distances peuvent varier de plus ou moins 2 km).

Le principe est le suivant :

- Chaque jour, un itinéraire en ligne est proposé sur une distance maximale de 42km.
- Le rendez-vous est donné au gymnase Clémenceau à Chantonnay (85110).
- Un transport en car est assuré vers votre point départ en fonction de la distance que vous aurez choisie.
  - o De 6h45 à 7h30 pour les 42km ;
  - o De 7h00 à 8h30 pour les 28km ;
  - o De 7h30 à 9h00 pour les 21km ;
  - o De 8h30 à 10h pour les 12 et 8 km

Sont offerts :

- Au départ : café et brioche.
- Pendant la randonnée : ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée.

Arrivée au Parc Clémenceau à Chantonnay. Dernière arrivée prévue à 17h.

Hébergement :

Marie-Line et Michel seront heureux de vous accueillir Au Clair du Soleil, à St Juire-Champgillon (1/4h sud de Chantonay).

Les repas du soir seront pris dans les restaurants alentour.

Capacité : 10 personnes pour 5 chambres doubles (3 avec lits doubles et 2 avec lits simples).

Draps fournis, **linge de toilette à prévoir**.

Attention : vous serez autonomes pour les midis. En fonction de votre heure de départ et de votre distance, le ravitaillement de l'arrivée fera office de pique-nique si vous n'êtes pas trop affamé avant... Sinon, prévoyez vos « en-cas » !

Des commerces ou des restaurants seront ouverts à Chantonay ou dans les environs.

NIVEAU : Sans difficulté mais une bonne condition physique est requise ainsi que de bonnes chaussures de marche et un vêtement adapté à la météo prévue.

TRANSPORT non subventionné : Organisation en covoiturage avec voitures individuelles.

TARIF EXTERIEURS OU AUTRES CE : 275 €

TARIFS TAV :

Prix retraité : 240 €

**Le prix comprend** : La demi-pension de mercredi soir à lundi matin, l'inscription aux randonnées (comprenant les ravitaillements).

**Le prix ne comprend pas** : Le transport, les dépenses personnelles.

**La section ne souscrit pas d'assurance annulation**. En cas de désistement, les sommes dues vous seront facturées.

CRITERES DE PRIORITE :

Au-delà de 10 personnes, une solution sera trouvée en chambres dans le voisinage, mais le total ne pourra en aucun cas excéder 14 personnes.

INSCRIPTIONS :

⇒ Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez, avant le 23 février :

- Remplir le fichier xls joint en choisissant vos distances.
- Verser un acompte de 40€ par personne  
(Et votre adhésion AS si ce n'est pas déjà fait)
- Verser le solde (200€) avant le 15 mai.

⇒ Notez que le pass sanitaire sera obligatoire pour participer.

Nota :

Nous n'avons pas prévu de participer à la randonnée nocturne mais si c'était votre souhait, cela reste tout à fait possible (le cocher sur la liste de choix des randos).

Pour plus d'information :

<http://www.vendee-randonnee.com/les-4-jours/edition-2022/>

**Contacts** :

**Michel BOISSIER** : Tél : 02 51 27 80 89 [michelaunepal@hotmail.fr](mailto:michelaunepal@hotmail.fr)



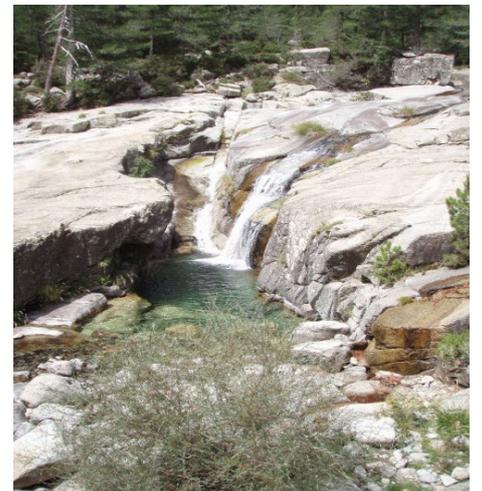
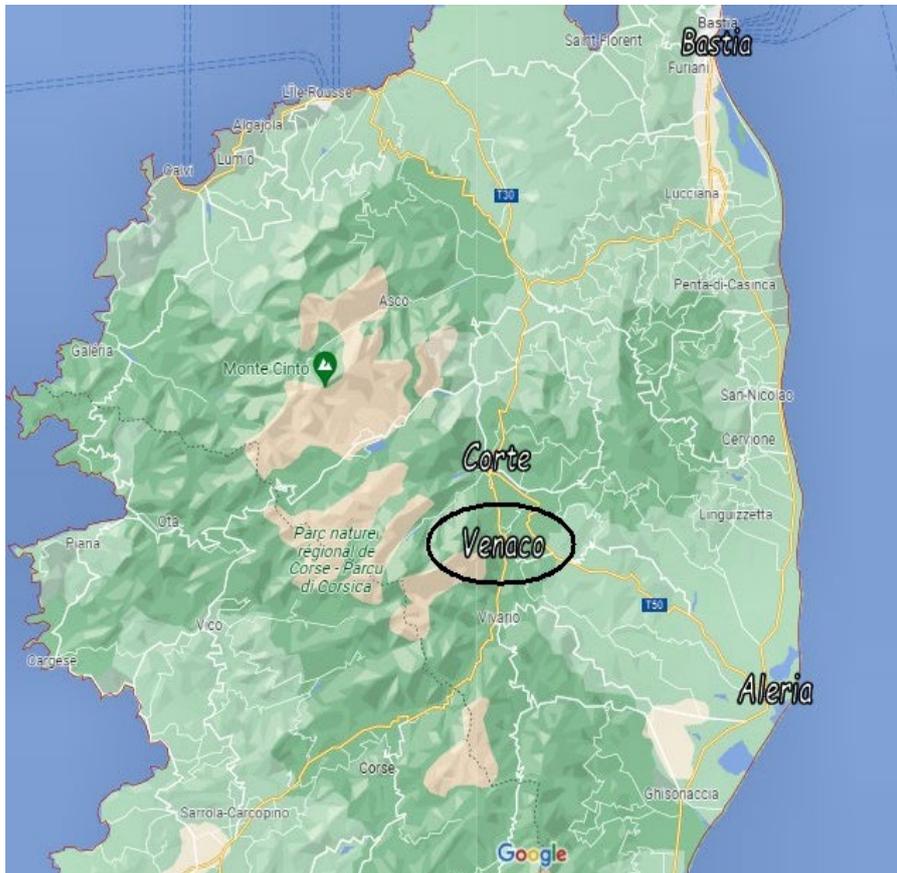
## Corse : Autour de Venaco

**Du Dimanche 5 juin au Lundi 13 juin 2022**

\* Attention : Les dates indiquées sont probables mais non certaines. Elles pourront varier d'un ou deux jours en fonction du tarif aérien proposé lors des réservations qui s'effectueront à l'issue des inscriptions.

**Inscriptions du 10 au 20 décembre 2021**

6 jours de rando et 1 jour de visite pour découvrir  
Les beautés du centre de la Corse autour de Venaco (sud de Corte)



**HEBERGEMENT** : Studios **ou chalets** de 4 personnes à U Sortipiani situé à 20km au sud de Corte.

**RESTAURATION** : Demi-pension.

**DUREE** : 9 jours (8 nuitées - 7 jours d'activité)

**NOMBRE DE PLACES** : **20** personnes.

**ENCADREMENT** : Assuré par Bernard, accompagnateur en montagne pour les jours **2, 3, 4, 5**  
Et Michel pour les jours **6, 7, 8**.

**NIVEAUX** : Etapes de 4 à 8 heures de marche sans difficulté technique.  
*Toutefois, une bonne condition physique est nécessaire.*

**TRANSPORT** : Avion et voitures de location.

**PROGRAMME** (*indicatif : susceptible d'être modifié*)

- Jour 1 : Dimanche 5 juin  
Avion Paris – Bastia. Récupération des voitures de location. Trajet Bastia – Sortipiani (75 km).  
Installation à l'hébergement.
- Jour 2 : Lundi 6 juin  
Pour se mettre en jambes, un aller-retour à une petite chapelle au-dessus de Sermanu dans le Boziu avec une superbe vue sur les grands massifs. (400m A/R - 4 heures) avec possibilité de continuer sur une belle crête pour les sportifs. (**Accompagnateur = Bernard**)
- Jour 3 : Mardi 7 juin  
Montée à la chapelle saint Eliséu à Venaco en aller-retour (700m - 6 heures) ou en boucle (850m - 7 heures) pour les plus motivés. (**Accompagnateur = Bernard**)
- Jour 4 : Mercredi 8 juin  
Randonnée au sud de Venaco qui descend dans le Vecchiu (affluent du Tavignano).  
Demi-boucle avec transfert voiture (5 minutes) (**Accompagnateur = Bernard**)  
150m positif / 500m négatif - 6 heures. Surprise en arrivant.
- Jour 5 : Jeudi 9 juin  
Montée au sommet de Monte Corbaia (1854 m). Joli petit sommet à la vue panoramique. Au départ de Casanova par un sentier facile puis un peu de terrain "montagne" pour le sommet avec possibilité de rester sur le sentier pour les moins motivés (et donc d'adapter le temps de marche). (A/R 1100 m 8 heures) (**Accompagnateur = Bernard**)
- Jour 6 : vendredi 10 juin  
Journée de pose touristique et gastronomique. Visite du musée et du site romain de l'oppidum d'Aléria.
- Jour 7 : samedi 11 juin  
Bergerie de Tolla et dalles de granite. Nous tutoierons le GR20 lors de cette randonnée sans difficulté en aller-retour au départ de Vivario. 500m - 6h. (**Accompagnateur = Michel**)
- Jour 8 : Dimanche 12 juin  
Nous remontons depuis Corte la Restonica sur 15km de route étroite et poursuivons à pied vers le lac de Melo (400m / 4h a/r), et pourquoi pas celui de Capitello ! (200m supplémentaires / 2h a/r) (**Accompagnateur = Michel**)
- Jour 9 : Lundi 13 juin  
Retour Bastia et Paris

**PRIX DE REVIENT : 950 €**

**PARTICIPATION ADHERENTS :**

- Retraité **760 €**
- Encadrant **665 €**

**Paielement :**

**Acompte de 400€ à l'inscription** (*assurez-vous d'avoir réglé votre adhésion avant*)  
**Solde à verser au plus tard fin mars.**

**Le prix comprend :**

Les trajets A/R Continent/Corse et les déplacements sur place, l'accompagnement, l'hébergement en demi-pension, les pique-niques du midi (nous ferons nos courses), un repas de midi à Aléria.

**Le prix ne comprend pas :**

Les repas de midi des jours du départ et du retour, les boissons, le vin aux repas, les dépenses personnelles, l'assurance annulation rapatriement, ainsi que toute prestation non décrite dans le présent programme.

**La section souscritra une assurance annulation « Covid ».**

En cas de désistement non contractuel, les sommes dues vous seront facturées.

**Condition de désistement avion :**

**ANNULATION PARTIELLE**

- Jusqu'à 90 jours du départ : 20% des places réservées à l'origine peuvent être annulées sans frais.
- Au-delà de 20% des places : pénalité de 2% du tarif par place annulée.
- De 89 à 60 jours du départ : Pénalité de 20% du tarif par place annulée.
- De 59 à 30 jours du départ : Pénalité de 40% du tarif par place annulée.
- De 29 à 15 jours du départ : Pénalité de 60% du tarif par place annulée.
- A compter de 14 jours du départ : Pénalité de 100% du tarif par place annulée.
- Après émission : les billets ne sont pas remboursables.

**CRITERES DE PRIORITE :**

Voir brochure

⇒ **REGLEMENT :**

- **Attention :** bien vous assurer que vous êtes *adhérent à la section AL pour 2022* avant de vous inscrire à l'activité. <http://asthalesidf.net/inscriptions>
- **Virement(s) bancaire(s) uniquement** sur le compte **CREDIT MUTUEL** de la section :  
IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072  
BIC = CMCIFR2A

**Merci:**

- o D'indiquer l'objet du virement exemple : « adhésion + nom de l'activité »
- o De faire une info à
  - [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)
  - La trésorière de la section Christiane ZELISZEWSKI [chriszel78@orange.fr](mailto:chriszel78@orange.fr)
  - Et à l'organisateur de la sortie.

**Contact : Michel Boissier Tél : 02 51 27 80 89**

**[michelaunepal@hotmail.fr](mailto:michelaunepal@hotmail.fr)**

« Ronde des Villages en Périgord noir »  
du 13 au 17 octobre 2022  
(4 demi-pensions dont 3 subventionnées)



**Préambule :**

Cette année, afin de répondre à une demande exprimée par plusieurs participants lors de la dernière ronde des villages au sujet du temps imparti pour effectuer des achats de produits locaux lors du séjour mais aussi pour profiter des infrastructures de loisirs présentes sur le site du village de gîtes de COMBAS, un jour **optionnel et bien sûr non subventionné** a été ajouté à la durée initiale du séjour.

Cette journée supplémentaire sera "**du temps libre**", mais pour ceux qui le voudraient nous organiserons par nous-même une randonnée d'une matinée et l'après-midi sera laissée libre pour que chacun puisse l'occuper à sa guise : emplettes dans les commerces/fermes avoisinants, visite, piscine, etc.

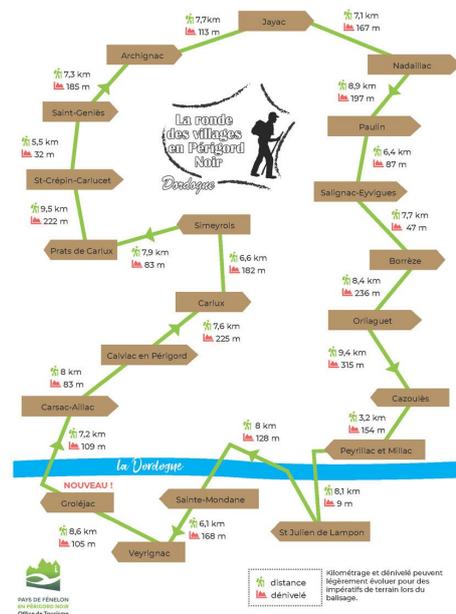
**Présentation de notre séjour :**

**Week-end de randonnée**, organisé dans le canton de **Salignac en Périgord Noir (16km de Sarlat)** les 15 & 16 octobre 2022.

Ce rendez-vous de 2022 sera la 13ème édition de cet événement.

Le départ pour notre groupe se fera, comme l'an dernier, à partir de la salle des fêtes de notre village d'hébergement : **Saint Crépin et Carlucey**.

## PLAN DU PARCOURS 2021



La Ronde des Villages, c'est une randonnée pédestre entre terroir et culture :

- l'occasion de marcher pendant 2 jours sur la distance de votre choix ou de se lancer un vrai défi sportif sur un parcours d'environ **150 km**.
- Des points de ravitaillement périgourdins à votre disposition (dégustation de produits et pâtisseries du terroir),
- l'assurance de découvrir les plus beaux atouts de cette région,
- la possibilité d'un retour en bus (gratuit) toutes les 10 minutes à partir de 15 h,
- la possibilité de faire la rencontre de plus de 300 bénévoles,
- le tout à votre rythme dans la convivialité et le respect de la nature.

### Renseignements pratiques :

- Ouverture du parcours : de 7 h à 17 h 30
- Dernier départ possible : 14 h 00
- <http://www.laronedesvillages.com/>

**NIVEAU** : Sans difficulté, mais une bonne condition physique est requise.

### Equipements recommandés :

La pluie pourrait s'inviter pendant notre week-end, alors n'oubliez pas vos vêtements de pluie et aussi vos bâtons de marche, ..... et gobelet pour les apéros.  
De plus, **Pass vaccinal, masques** et **gel hydro alcoolique** doivent faire partie de votre « **panoplie** » de randonneur pour participer à cette édition 2022 de la ronde des villages.

### **Lundi 17/10** :

- Visite du **Château de COMMARQUE**
- <https://www.commarque.com/>
- 
- Déjeuner restaurant (**à définir**)

**DUREE** : 4 jours dont un non subventionné (13/10)

**NOMBRE DE PLACES** : 26 personnes.

## TRANSPORT :

- Covoiturage (12 personnes concernées : **Jean-Claude GAUDRIN**, Léa GAUDRIN, Joëlle CLEMENT, Martine RICHARD, **Guy BERTINETTI**, Odile BERTINETTI, Jacques RANDON, Patrick LHUAIRE, **Philippe REBIERE**, Lydie REBIERE, Evelyne MAHE, Céline TANG).
- Véhicule personnel (7 couples concernés : Familles CAUCHOIS-DAVID, BOISSIER, FOULE-KNAUTH, LEVENEZ, DURIEUX, SING, JARNY)

Retour sur la région parisienne **lundi 17 octobre** en fin de journée (21h00)

**En cas d'annulation de la Ronde des Villages par l'organisme organisateur (Office de Tourisme du Pays de Fénelon), les frais d'inscription à l'événement seront remboursés.**

## Important :

Même si l'organisateur de l'évènement **exige** le pass sanitaire pour participer à la ronde des villages édition 2022, il conviendra à chacun d'éviter d'avoir des contacts avec un trop grand nombre de personnes durant les dix jours qui précèdent la date de début de notre activité.

**HEBERGEMENT :** **COMBAS - Village de Gites**  
**24590 Saint Crépin et Carluçet**  
<https://www.perigordgites.com>

## PRIX DU SEJOUR :

Les prix indiqués ci-dessous sont décomposés en deux parties :

- **Partie subventionnée (3 nuitées en 1/2 pensions les 14-15-16/10 plus visite culturelle et déjeuner au restaurant le 17/10),**
- **Partie non subventionnée (1 nuitée en 1/2 pension le 13/10).**

Prix extérieur	: 295 € → (240 + 55)
Prix retraité	: 265 € → (210 + 55)
Prix encadrant	: 235 € → (180 + 55)

**Le prix comprend :** L'hébergement en 1/2 pension en gîtes en chambre (double ou twin) avec salle d'eau et WC par chambre. Sont inclus : le linge de lit, le linge de toilette **excepté le gant de toilette**, le ménage de fin de séjour, la taxe de séjour, le repas du lundi midi et la visite du 17 octobre.

**Le prix ne comprend pas :** Le repas de midi sur le trajet aller du jeudi 13 octobre ainsi que celui du vendredi 14 octobre et les dépenses à caractère personnel.

**La section ne souscrit pas d'assurance annulation.** En cas de désistement, les sommes dues vous seront facturées.

## **MODALITES POUR L'INSCRIPTION ET LE REGLEMENT :**

### **Inscription**

Bien vous assurer que vous êtes **adhérent à la section AL pour 2022** **AVANT** de **vous inscrire à l'activité** : <http://asthalesidf.net/inscriptions>

**Clôture des inscriptions : Lundi 21 février 2022**

### **Règlement**

**Acompte : 100€ / personne à l'inscription avant 21/02/2022**

**Solde : avant le 15/09/2022.**

**Virement(s) bancaire(s) UNIQUEMENT**

CREDIT MUTUEL de la section :  
IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072  
BIC = CMCIFR2A

**Objet à indiquer sur le virement :**

Exemple-1 : « adhésion + nom de l'activité + choix offre »

**Personnes à informer du virement :**

Bureau de l'AS Thales IDF  
[asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

La Trésorière de la section : Christiane ZELISZEWSKI  
[chriszel78@orange.fr](mailto:chriszel78@orange.fr)

L'organisateur de la sortie : Philippe REBIERE  
[philipe.rebiere@wanadoo.fr](mailto:philipe.rebiere@wanadoo.fr)

Le Président de la section : Michel BOISSIER  
[michelaunepal@hotmail.fr](mailto:michelaunepal@hotmail.fr)

## **Important :**

En fonction de ce que sera la situation sanitaire du pays concernant la COVID-19 à la date de notre séjour, il pourrait être demandé par l'organisateur de la Ronde des Villages et/ou par la section Alpinisme/Randonnée de l'AS Thales IDF des conditions sanitaires à satisfaire pour participer à l'évènement.

## **Rappel des consignes sanitaires à respecter dans le cadre de la COVID-19**

Pour un week-end que nous voulons tous réussi, les participants à ce séjour s'engagent durant la totalité du séjour à respecter les gestes barrières : lavage des mains, distanciation physique, le port du masque en milieu fermé, etc. (cf. ci-dessous affiche gouvernementale).

Il en va de la santé de chacun et d'autrui.

Merci d'avance pour votre adhésion à ces consignes.



**Contact : Philippe REBIERE**

**Tél. : 06 62 63 77 61**

**Email : [philipe.rebiere@wanadoo.fr](mailto:philipe.rebiere@wanadoo.fr)**